



## ACADEMIE DE POITIERS

**Lettre de juin 2023**  
de la section académique du  
SNETAA FO

32, avenue Danton,  
17000 La Rochelle

[snetaa.s3.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.s3.poitiers@gmail.com)  
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

# 221



### •**SOMMAIRE :**

- **P.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.**
- **P.2 : Le SNETAA FO intervient en CSA ; Tu envisages ta retraite, ou tu y es déjà.**
- **P.3 : Le PACTE, parlons-en ! ; Congrès FNEC-FP FO**
- **P.4 : Site académique Internet du SNETAA**

### **Une fin d'année pas tout à fait comme les autres !**

Juin, c'est le mois des examens et le mois annonciateur de repos. Nous en avons tous besoin en cette fin d'année, occupée à lutter contre la réforme des retraites et les annonces diverses et variées de l'Elysée, du Ministère de l'Education Nationale et du cabinet de la Ministre Déléguée autour de la réforme du Lycée Professionnel. Le SNETAA défend toujours un enseignement sous statut scolaire, celui d'une formation professionnelle réalisée dans nos ateliers par nos collègues d'enseignement professionnel et celui d'un enseignement général cohérent permettant aux enfants qui nous sont confiés de poursuivre aussi leur formation de citoyen tout comme ceux qui se dirigent vers la seconde générale, ce LP là a été mis à mal.

En effet, en septembre cette réforme, fera entrer dans les LP, l'Entreprise avec son bureau du même nom. Quid du DDFPT ? Quid de celui qui prendra cette mission ? Un professionnel de l'entreprise en activité ? Un recruté France Travail ? Un ancien élève qui a besoin d'être inséré à moins de 6 mois ?

Cette réforme va apporter une gratification à nos jeunes lors de leur PFMP. Quelle famille refuserait une manne financière en ces temps de crise, alors que l'entrée dans la voie professionnelle a un coût ? Cependant, si comme le définit le dictionnaire, une gratification sert à mettre en valeur, peut-on parler encore de cela si elle sert à payer les frais liés à la formation ? Pour le SNETAA, au vu des IPS (Indice de Position Sociale) des familles que nous recevons dans nos établissements, la gratuité complète des malles, l'anticipation des frais de PFMP devraient être envisagés afin que le coût d'une rentrée en Lycée Professionnel ne mette pas les familles dans l'embarras ou les oblige à faire un choix.

Puisque nous parlons finances, parlons PACTE ! Le Ministère semble découvrir des missions que les PLP réalisent depuis longtemps et quotidiennement. Il semble aussi penser que le PLP en dehors de son service ne travaille pas assez car il lui propose encore d'autres missions. 6 au total, sans possibilité de choisir. C'est le lot complet ou rien. Au SNETAA, nous connaissons la charge de travail des PLP, nous connaissons la charge administrative des PLP : leurs préparations de cours, leur face à face pédagogique, leur temps passé avec le jeune pour l'aider à la fois dans le choix d'une PFMP, dans sa relation à l'entreprise et au tuteur, dans son orientation afin qu'il puisse devenir un professionnel compétent là où il le souhaite partout en France et pourquoi pas un jeune professionnel libre de changer d'orientation et de métier et d'être un citoyen capable d'analyser son quotidien.

Quand et comment arriver à réaliser toutes ces tâches en plus des services des PLP ? Le Ministère insiste sur le remplacement de courte durée, sans évoquer que c'est seulement au-delà de 15 jours, que les rectorats envisagent des remplacements. Et pourquoi pas ne pas diminuer ce temps de latence et le porter à 8 jours ? Parce qu'il n'y a plus de remplaçants, parce que le métier n'attire plus. Ce serait donc à ceux qui sont en place de palier les dysfonctionnements. Mais pourquoi ne pas acter directement dès maintenant le paiement des tâches que les PLP effectuent déjà ! voire recréer le corps des PLP Titulaires remplaçants.

Le SNETAA et sa fédération demandent la revalorisation du point d'indice, seul élément cohérent de la reconnaissance du travail des enseignants. A défaut, c'est une méconnaissance de la fonction.

Avec cette fin d'année pas comme les autres, dans notre Académie notamment et une prochaine année scolaire qui sera dense, suivez le conseil de votre syndicat : prenez ce repos bien mérité et si jamais vous ou un ami, aviez besoin du SNETAA, consultez notre planning téléphonique académique estival.

Bel été à tous.

La Rochelle, le 18 juin 2023, **Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.**

**Quand le SNETAA intervient en Comité Social d'Administration, le CSA** (ancien Comité Technique Académique), là où les grandes décisions de l'Académie sont prises.

**AU CSA, le SNETAA FO fait partie des élus de la FNEC-FP FO. Nous avons deux sièges.**

Le SNETAA intervient dans la préparation de la déclaration afin de faire savoir à la Rectrice, les problématiques rencontrées sur le terrain en Lycée Professionnel mais aussi les positions de notre syndicat face au PACTE et à la réforme.

Le Mardi 12 juin, un nouveau CSA s'est réuni (14h/19h). Il y en aura encore deux avant l'été.

**Lors du vote pour la création de postes administratifs pour le Bureau des entreprises le SNETAA a voté contre**, d'autant que lors du précédent CSA, le Rectorat avait présenté à titre d'information ce bureau comme une aide à la gestion des apprentis en LP. Nous étions déjà opposé à cela car pour nous le LP c'est l'Enseignement sous statut scolaire. Mais depuis les annonces présidentielles et le BO créant les Bureaux des entreprises, nous sommes encore plus opposés.

**Le SNETAA n'a pas manqué de rappeler que les DDFPT (anciens Chefs de Travaux) étaient chargés dans les LP de la relation avec les entreprises et qu'ils avaient une place essentielle. Ils n'étaient pas de simple « coordinateurs » comme présenté au BO.**

Sur la présentation du PACTE, la Rectrice a annoncé qu'en cette fin d'année, il avait été juste demandé aux Chefs d'Etablissement de faire un bilan des besoins et de présenter le PACTE aux collègues. Les signatures n'ayant lieu qu'à la rentrée.

Le SNETAA a rappelé que sur le terrain, les situations étaient diverses et variées. Pour autant, **nous avons rappelé que le PACTE c'était la fin du statut car c'est une contractualisation et qu'il s'agissait de primes donc rien pour la retraite. Une nouvelle fois le SNETAA FO a rappelé son opposition au PACTE et à la réforme du Lycée Professionnel.**

Bénédicte Moulin, élue au CSA sur la liste FNEC-FP FO



**Tu envisages ta retraite, ou tu y es déjà.**

Garde le contact en **maintenant ton adhésion** au SNETAA. La réunion académique annuelle « Retraite, Retraitables, Retraités » devrait bien avoir lieu un mercredi début décembre 2023.

Le matin, les retraités se retrouveront pour débattre de l'actualité et des mandats du SNETAA FO, l'après-midi après un repas fraternel entre retraités, les retraitables qui le souhaitent viendront préparer leurs futures retraites avec notre référent académique Raymond Valade.

Le gouvernement avait accordé une augmentation de 4 % au 1 juillet 2022, ce qui a compensé en partie l'inflation de 4,5 % à l'époque. L'inflation de 2,8 % des 4 premiers mois de l'année de 2023 ne tracasse pas le gouvernement, il n'y a pas d'élection en vue...

Alors avec le SNETAA FO et sa Confédération revendiquons une véritable revalorisation et défendons notre pouvoir d'achat, notamment lors des rassemblements du 15 juin 2023.

Un guide de retraites 2022 est actuellement disponible sur notre site internet (le guide du SNETAA) et sera actualisé à la rentrée 2023 avec les nouvelles conditions du départ à 64 ans.

Tu trouveras ci-dessous les coordonnées de notre collègue Raymond Valade, correspondant **académique pour les futurs retraités**, pour préparer avec lui ton dossier de départ en retraite.

**Email : [raymond.valade@snetaa.org](mailto:raymond.valade@snetaa.org) ; Tél. : 06 89 44 69 98**

**L'équipe académique des Retraités**

## Le pacte, parlons-en !

Cette mission, si vous l'acceptez ... Oups, ce n'est pas Une mais 6 missions qu'il faut accepter en LP !

Les Chefs d'établissement ont une consigne pour cette fin d'année : **Présenter le dispositif aux collègues lors de conseils pédagogiques, analyser les besoins et être souple, ne pas voir discrètement M. X pour lui demander s'il veut un PACTE.** L'annonce dit « On peut panacher différemment que ce qui est prévu dans le dossier de presse. » ... **mais où est le BO ? !**

**Le discours :** pas d'urgence mais ... pour les besoins des emplois du temps à construire, il faudrait connaître les volontaires avant de partir en vacances ! Et oui, pour le RCD (remplacement de courte durée), il faut « bloquer » 1 h dans l'emploi du temps qui sera utilisable pour cette mission ! **Version proposée dans certains établissements.** Dans d'autres, le chef dit : « Vous me direz quand vous serez disponible dans la semaine » et ailleurs on annonce qu'il n'y aura pas de fiches de vœux pour l'an prochain.

**Les petites phrases, pour nous motiver... ou pas :**

- Pour le bien des élèves. **Encore faut-il reconnaître que les élèves que nous accueillons, ont besoin de plus de moyens pérennes.**
- Ce sont des leviers intéressants pour leurs apprentissages : stages de remise à niveau pendant les vacances, suivi, tutorat. **Dans les textes le lycée des métiers peut être fermé seulement 5 semaines dans l'année. Donc possibilité de travailler pendant les vacances.**
- On peut proposer des options : « théâtre », « entrepreneuriat » ... **qui forcément coïncident avec les transports en milieu rural.**
- Vous le faites déjà et là, ce serait pris en compte. **Parfait ! rentrez tout ce que nous faisons dans le socle et chacun sera rétribué pour son travail. Mieux ! Augmentez le point d'indice.**
- Imaginez, vous remplacez un collègue pour une surveillance de devoir. **Le collègue vous fournit donc le devoir, et vous êtes payé 69 €. Super, non ? Diantre : qui fournit un devoir à un collègue pour qu'il le surveille à votre place et soit rémunéré en plus, parce que pacté ? Pour ce prix-là, il le corrige ?**
- 750 € de plus par mois (sur 10 mois !), défiscalisés et sans charges sociales ! **Si et seulement si, vous faites partie de ceux qui ont été choisis par la direction pour être pactés car seulement 1/3 ou 1/4 de pactes proposés par rapport au nombre de collègues.**
- Quand vos élèves sont en PFMP, vous avez, de fait, des heures libérées dans votre emploi du temps ; cela vous permet, à ce moment-là, de faire du soutien avec d'autres élèves et de créer ainsi les demi groupe du dossier de presse.

Vous devrez donc soit être raccord (en amont) avec le cours du collègue ou faire en sorte que le collègue donne sa trace écrite à ceux qui étaient avec vous car ils n'ont pas suivi le cours. Normal ? Quid du statut de PLP et du suivi des PFMP ? car pour cela, il y a des textes sur lesquels s'appuyer.

**Mais nous le savons tous, pour qu'un établissement fonctionne au mieux, l'important c'est le bien-être au travail donc l'ambiance en salle des profs ! A n'en pas douter, on est sur cette ligne là pour la rentrée.**

**Henriette Meunier Membre du Bureau Académique et Bénédicte Moulin Secrétaire Académique**



**Congrès FNEC-FP FO (5 au 9 juin 2023) :**  
Le SNETAA FO de l'Académie présent à Angers  
<== (photo Stéphane Contamines,  
Membre du Bureau Académique)

**Pour adhérer au SNETAA FO :**  
par [formulaire papier](#) ;  
Par internet directement en ligne  
sur <http://www.snetaa.org>

Le site académique Internet de la section du SNETAA de l'Académie de Poitiers ([snetaa.poitiers.free.fr](http://snetaa.poitiers.free.fr)) vous informe sur les actualités locales et nationales, mais vous donne aussi quelques informations d'ordre pédagogique.

## snetaa académie de Poitiers



L'actu Mutation Publications Personnels LP L'équipe académique Textes de référence Espace adhérents Adhérer D'hier à aujourd'hui /snetaa national

### Accueil

Bienvenue aux internautes qui nous font l'amitié de visiter le site du **snetaa** de l'Académie de Poitiers, Syndicat National de l'Enseignement Technique, Action, Autonome.

Le SNETAA FO est le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel Public.

Le SNETAA FO fait partie de la FNEC FP FO **FO**, Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, Force Ouvrière.

L'équipe académique vous souhaite une bonne visite de son site internet **en ligne depuis 1998**.

Testé uniquement sous Firefox  
Contacter le webmestre

Ce site est aussi le votre : chacun peut proposer des textes ou des informations à publier en contactant le webmestre ([snetaa.web.poitiers@gmail.com](mailto:snetaa.web.poitiers@gmail.com)) ou en cliquant sur le lien en bas de chaque page du site.

Outre les actualités, vous pourrez y trouver le dernier magazine AP édité par le National, mais aussi celui du dernier Congrès qui reprend les mandats du SNETAA, celui du dernier Conseil National, qui actualise les mandats du SNETAA votés lors du dernier Congrès et tous les autres magazines parus ces dernières années (sous l'onglet « Publications/Archives »).

Un certain nombre de parutions nationales sont aussi en accès directement en entête du site, comme par exemple un dossier concernant « les troubles des apprentissages et du développement », ou encore des dossiers spécifiques concernant les contractuels, les TZR, les CPE, les DDFPT.

**Bien sûr, on y retrouve les actualités académiques et notamment les derniers journaux académiques consultables en ligne.**

## snetaa académie de Poitiers



Les principaux documents pédagogiques (BO, guides,...) apparaissent sous l'onglet « Textes de références/... du côté pédagogie ». Si certains sont manquants, signalez-le au webmestre.

Sous l'onglet « L'équipe académique », chacun pourra contacter un membre du secrétariat académique du SNETAA, ou retrouver le nom de son correspondant local d'établissement.

De nombreuses autres informations et liens se retrouvent sur les autres pages du site. N'hésitez pas à y naviguer ... vous avez le bouton à droite et au milieu de l'écran qui vous ramènera toujours à la page d'accueil. Encore une fois, n'hésitez pas à signaler les oublis, erreurs, manques... que vous décèleriez.

Bonne lecture.

**Jean-Luc Germaneau, membre du Bureau Académique**